

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2021

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchard, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

12 conseillers présents physiquement à l'espace R.Hestin

Absents excusés : Nicolas Stouvenot, Valentin Marchal et Armelle Willemin

Par ailleurs, Lynda Ducrocq et Christian Pion doivent quitter la réunion à 11h.

Procurations :

Lynda Ducrocq à Marie-Lyne Turra pour les points 3 et plus

Christian Pion à Bernard Krieger-Joly pour le points 3 et plus

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, le Maire salue l'assemblée.

Puis le Maire propose d'adopter l'ordre du jour; adoption à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 23 novembre 2020
2. Location de terrain
3. Compte de gestion 2020
4. Comptes administratifs 2020
5. Affectation des résultats
6. Attribution de subventions
7. Fixation des taux d'imposition
8. Budgets 2021
9. Vente de terrain
10. Organisation de la semaine scolaire
11. Divers

2021 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

2021 02°) LOCATIONS DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil de la demande de Marie Ange BAUMANN de location d'un terrain communal de 3,04 ares situé section 11 parcelle 169 dans le but d'y faire un jardin potager et de David FONTANIVE pour la reconduction de la location d'un jardin communal à la Biaise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à Mme Marie Ange BAUMANN, domicilié rue du Couty à ROMBACH LE FRANC une concession de terrain situé : Section 11, parcelle n° 169 d'une superficie de 3a04ca moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **14 €**.

La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Cette concession est valable trois ans. La commune se réserve le droit d'y mettre fin en cas de besoin ou de non entretien du terrain loué.

DECIDE d'accorder à M David FONTANIVE, domicilié place des fêtes à ROMBACH LE FRANC une concession de terrain situé : Section 12, parcelle n° 358 d'une superficie de 4a35ca moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **14 €**.

La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Cette concession est valable trois ans. La commune se réserve le droit d'y mettre fin en cas de besoin ou de non entretien du terrain loué.

2021 03°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Maire Jean-Luc FRECHARD explique que les comptes de gestion, établis par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs. Il présente les différents comptes de gestion pour l'exercice 2020, à savoir :

Budget Général

Dépenses de fonctionnement : **372751.22 €**
Recettes de fonctionnement : **547550.31 €**

Excédent de fonctionnement : **174799.09 €**

Dépenses d'investissement : **145393.13 €**
Recettes d'investissement : **152388.84 €**

Excédent d'investissement : **6995.71 €**

Budget Forêt

Dépenses d'exploitation : **190130.30 €**
Recettes d'exploitation : **314289.03 €**

Excédent d'exploitation : **124158.73 €**

Dépenses d'investissement : **12151.00 €**
Recettes d'investissement : **12151.00 €**

Déficit d'investissement : **0.00 €**

Budget Camping

Dépenses d'exploitation : **22305.93 €**
Recettes d'exploitation : **23900.85 €**

Excédent d'exploitation : **1594.92 €**

Dépenses d'investissement : **15517.79 €**
Recettes d'investissement : **45308.36 €**

Excédent d'investissement : **29790.57 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune objection à faire

DECLARE que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2021 04°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2020

BUDGET GENERAL

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de **174799.09 €**. La section d'investissement dégage un excédent de **6995.71 €** soit un excédent réel de **181794.80 €**.

Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de **372751.22 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de **547550.31 €** ; comme suit dans les principaux postes.

Au niveau des résultats, on retiendra :

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	149 094.77 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	158 686.53 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 537.46 €
66 - Charges financières	5 606.28 €
67 - Primes secours et dots	1 059.00 €
68 - Charges à répartir	8 767.18 €
TOTAL	372 751.22 €

RECETTES

70 - Produits et services des domaines	22 350.29 €
72 - Travaux en régie	0.00 €
73 - Impôts et taxes	264 711.72 €
74 - Dotations, subventions, participations	132 235.30 €
75 - Revenus des immeubles	10 590.71 €
76 - Produits financiers	2.10 €
77 - Produits exceptionnels	4 661.17 €
79 - Reversement petite prestation	€
013 - Atténuation de charges	70.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	112 929.02 €
	547 550.31 €

Section d'investissement

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de **145393.13 €** et, en recettes, de **152388.84 €**. Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2020 fait ressortir un excédent de **6995.71 €**.

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	41 106.59 €
40 Travaux en régie	€
20 Achat de terrain, frais d'étude	32 903.89 €
21 Acquisition de matériel	€
23 Immobilisation en cours	€
001 Déficit reporté	71 382.65 €
TOTAL	145 393.13 €

RECETTES

10 Dotations FCTVA	8 196.81 €
1068 Affectation des résultats de l'année N-1	134 365.85 €
13 Subventions d'investissements	€
28 Amortissements	9 826.18 €
FCTVA	€
16 Emprunt	€
TOTAL	152 388.84 €

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Général de l'exercice 2020**, à savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	547550.31 €	recettes	152388.84 €
Dépenses	372751.22 €	dépenses	145393.13 €
Excédent de clôture	174799.09 €	Excédent de clôture	6995.71 €

BUDGET FORET

Le **compte administratif du budget Forêt** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 124158.73 €. Compte tenu d'un équilibre en investissement, l'excédent réel est de 124158.73 €. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 190130.30 € dont 111527.99 € par entreprise, 49316.53 € en régie et 14337.23 € d'honoraires.
- Des ventes de bois pour 172448.32 € et des revenus de la chasse pour 31245.25 €.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

Charges à caractère général	140 811.96 €
Autres charges (SIVU forestier)	49 318.34 €
TOTAL	190 130.30 €

RECETTES

Vente de bois	172 448.32 €
Location de la chasse	31 245.25 €
Produits exceptionnels	2.00 €
Excédent reporté	110 593.46 €
TOTAL	314 289.03 €

Section d'investissement

Une dépense de **12151 €** pour une recette de **12151 €**
Section en équilibre

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Forêt de l'exercice 2020**, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	314289.03 €	recettes	12151.00 €
Dépenses	190130.30 €	dépenses	12151.00 €
Excédent de clôture	124158.73 €	Déficit de clôture	0.00 €

BUDGET CAMPING

Le **compte administratif du budget camping** se solde par un excédent d'exploitation de 1594.92 € et un solde de 29790.57 € en investissement. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 5065.51.
- des recettes pour 10837.70 €

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

diverses	3 417.36 €
Entretien batiments et réseaux	721.64 €
Communication	511.92 €
Impots et taxe	252.23 €
Charges financières	162.36 €
Dotaton aux amortissements	17 240.42 €
TOTAL	22 305.93 €

RECETTES

Locations	10 837.70 €
Amortissement des subventions	13 063.15 €
Excédent reporté	€
TOTAL	23 900.85 €

Section d'investissement

Une dépense de **15517.79 €** et des recettes de **45308.36 €** soit un excédent de **29790.57 €**.
Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	2 454.64 €
Amortissement des subventions	13 063.15 €
Déficit reporté	€
TOTAL	15 517.79 €

RECETTES

Dotations	426.99 €
Amortissements	17 240.42 €
Excédent reporté	27 640.95 €
TOTAL	45 308.36 €

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Camping de l'exercice 2020**, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	23900.85 €	recettes	45308.36 €
Dépenses	22305.93 €	dépenses	15517.79 €
Excédent de clôture	1594.92 €	Excédent de clôture	29790.57 €

2021 05°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

BUDGET GENERAL

L'exécution du budget de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **174799.09 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un excédent de **6995.71 €**

En conséquent, il n'est nécessaire de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement soit **174799.09 €** à la section de fonctionnement et de reporté l'excédent d'investissement soit **6995.71 €** à la section d'investissement du budget général 2021.

BUDGET CAMPING

L'exécution du budget de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de **1594.92 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un excédent de **29790.57 €** sans reste à réaliser.

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat d'exploitation à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation de **1594.92 €** à la section d'exploitation du Budget Camping 2021 et d'affecter l'excédent d'investissement soit **29790.57 €** à la section d'investissement du Budget Camping 2021.

2021 06°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2021 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **11936.50 €** (13345 € en 2020).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **6870 €** sera versée à l'école du Chalmont.

Une subvention de **1000 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **830 €** sont proposés pour l'organisation du concours des maisons fleuries. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d'aleviner le Rombach.

Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **556.50 €** pour Rombach.

Une demande de l'association de généalogie pour **600 €** afin de se doter de matériel est proposée. L'association supplée par ailleurs les communes dans les recherches généalogiques.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**.

Une demande de sponsor de : les #furieusementsoeurs, Tatiana et Katia un binôme de sœurs Rombéchat, sportives et motivées, afin de participer à une aventure humaine celle de l'Alpes Trophy 2021. Cette manifestation sportive est organisée par le Raid féminin qui soutient l'association *Vivre comme avant*. Le but de cette association est de soutenir les femmes atteintes ou en rémission d'un cancer du sein. L'Alpes Trophy aura lieu du 9 au 11 juillet 2021 sur le domaine Les Saisies dans le Beaufortin. Ce défi sportif réunit différentes épreuves, elles feront appel à l'endurance physique et mentale ainsi qu'à l'esprit d'équipe et d'entre-aide.

Une aide exceptionnelle de **150 €** est attribuée à « les # furieusement sœurs » pour leur projet de course dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les subventions citées en annexe.

DECIDE d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2021.

2021 07°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

La loi de finance 2021 modifie les impositions locales pour prendre en compte la suppression de la taxe d'habitation sur toutes les résidences principales pour 2023 et recentre les impositions locales du foncier bâti et non bâti sur les seules communes et intercommunalités. Pour 2021, le taux communal du foncier bâti sera la somme des taux communal et départemental 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2021	Taux	Produits avec les bases 2021
Taxe d'Habitation	111 889 €	8.87%	9 925 €
Taxe Foncière Bâti	730 146 €	23.82%	173 921 €
Taxe Foncière Non Bâti	62 445 €	47.72%	29 799 €
TOTAL			213 644 €

2021 08°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2021

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2021 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **893 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **204 000 €** et des dépenses imprévues pour **22 750 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **893 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **298 000 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **444 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 213 000 €
- Un budget de l'exploitation forestière hors impôts de 164 900 € affichant un déficit prévisionnel avec 152 000 € de prévision de vente de bois.

- Des investissements importants pour 379 000 € dont 42 000 € pour les voiries, 269 000 € en travaux de bâtiments, 24 400 € en équipement divers, 32 600 € pour le cadre de vie et 5 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt de 120 000 € pour financer les travaux de bâtiments dont 40 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera légèrement à 290 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 100 000 € et 4 000 € de récupération de T.V.A.

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	310 150 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	221 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	114 100 €
66 - Charges financières	6 000 €
67 - Primes secours et dots	5 000 €
042 - Charges à répartir	10 000 €
022 - Dépenses imprévues	22 750 €
023 - Virement à la section d'investissement	204 000 €
TOTAL	893 000 €

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine	201 000 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	259 000 €
74 - Dotations, subventions, participations	120 000 €
75 - Revenus des immeubles	8 000 €
013 - Atténuations des charges	7 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	298 000 €
TOTAL	893 000 €

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunt	45 000 €
20 Frais d'étude	30 000 €
21 Acquisition matériels et terrains	60 900 €
23 Immobilisation en cours	308 100 €
040 Régularisation	€
001 Déficit reporté	€
TOTAL	444 000 €

RECETTES

10 FCTVA	4 000 €
13 Subventions	100 000 €
16 Emprunts	120 000 €
19 Plus-values de cession	€
040 Amortissements	10 000 €
001 Excédent reporté	6 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	204 000 €
TOTAL	444 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Général 2021.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	893 000 €	893 000 €
<i>Section d'investissement</i>	444 000 €	444 000 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

APPROUVE le plan des effectifs.

DECIDE la reconduction des indemnités de fonction allouées aux élus conformément à la décision du Conseil Municipal du 15 juin 2020.

DECIDE la reconduction du régime indemnitaire s'appliquant à l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires conformément aux dispositions existantes et des circulaires d'application ainsi que de la décision en la matière du 27 mars 1997 dans les conditions précisées concernant les compléments de rémunération appelés " prime de fin d'année ".

SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

- BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **40 000 €** en section d'exploitation dont **17 250 €** d'amortissement et à **47 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour **17 600 €**, une subvention de **7500 €** du budget général et des frais d'exploitation pour **22 250 €**.

- Des travaux et acquisitions pour **30 900 €**

- Pas d'emprunt.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	14 650.00 €
012 Charges de personnel	6 000.00 €
63 Impôts et taxe	1 100.00 €
65 Autres charges de gestion courante	100.00 €
66 Charges financières	200.00 €
67 Charges exceptionnelles	200.00 €
68 Amortissements	17 250.00 €
022 Dépenses imprévues	500.00 €
023 Virement à la section d'investissement	€
TOTAL	40 000.00 €

RECETTES

758 Vente de produits	17 600.00 €
77 Subventions	7 500.00 €
7362 Taxe de séjour	300.00 €
6419 Recouvrement de traitement	€
77 Amortissements des subventions	13 100.00 €
002 Excédent antérieur	1 500.00 €
TOTAL	40 000.00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
139 Amortissements des subventions	13 100.00 €
20 Frais d'études	900.00 €
21 Acquisitions	10 000.00 €
23 Travaux	20 000.00 €
Déficit reporté	€
TOTAL	47 000.00 €

RECETTES

281 Amortissements	17 250.00 €
16 Emprunt	€
040 Amortissements	29 750.00 €
021 Virement de la section d'exploitation	€
TOTAL	47 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le Budget Camping 2021, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'exploitation</i>	40 000.00 €	40 000.00 €
<i>Section d'investissement</i>	47 000.00 €	47 000.00 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou par appels d'offres ouverts, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

2021 09°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire fait part au conseil d'une demande de M Alain FRECHARD concernant l'achat de la parcelle 75 section 11 à Gérardgoutelle au prix de 600 € pour 12a17ca. Le terrain est situé en zone agricole jouxtant l'AFUa Gérardgoutelle. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Plus chemin partie haute

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE la cession de la parcelle 75 section 11 d'une superficie de 12a17ca à M Alain FRECHARD au prix de 600 €. Les frais engendrés par cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

2021 10°) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après 3 années de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs / scolaires, la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut Rhin (DASEN 68) a demandé aux maires et présidents d'EPCI, par lettre reçue le 14 janvier 2021, de renouveler ou modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée

2021.

L'organisation en place étant jugée satisfaisante, le maire propose au conseil de la reconduire à l'identique.

Le conseil de l'école du Chalmont s'est réuni le 6 novembre 2020 et s'est prononcé pour reconduire l'organisation en place soit la semaine de quatre jours.

Les horaires hebdomadaires suivants sur quatre jours:

EM : 8h05 -11h35 / 13h 15- 15h45 Elémentaire : 8h10-11h40/ 13h10-15h40

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de se conformer aux conclusions du conseil de l'école du Chalmont tenu le 6 novembre 2020
- de reconduire les horaires ci-dessus sur 4 jours (Lu, Ma, Je, Ve).

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil que le droit de préemption urbain est du ressort du président de l'intercommunalité depuis que le conseil municipal lui a transféré sa compétence en document d'urbanisme et en particulier pour la réalisation d'un PLU intercommunal.

Néanmoins, le maire informe le conseil des suites données dans le cadre de ce droit de préemption.

- ◆ Mme FRIESS Monique 35 rue du Gal. de Gaulle au profit de Mme Florence JARREAU le 20 novembre 2020
- ◆ SCI LA GESTRA 33 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. et Mme Yves Georges FRIEDRICH le 23 novembre 2020
- ◆ M. RICHARD Medhi la Biais au profit de M. NEUMANN Patrick le 25 septembre 2020
- ◆ M. DUCROCQ David et Mme VAMPARYS Lynda 107 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. REYNAUD Pierre le 13 janvier 2021
- ◆ M. CATTELET Stéphane 170 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. VOINCHET Emilien et Mme STRUMIA Marie le 1^{er} février 2021

Le PLU intercommunal n'étant pas encore arrêté, c'est le POS de la commune de Rombach qui s'appliquait par dérogation jusqu'au 31 décembre 2020 pour toute demande de documents relatifs à l'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, transaction immobilière...). Depuis cette date, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique sur Rombach et donc, les règles inscrites dans l'ancien POS ne s'appliquent plus dont le droit de préemption urbain.

Par ailleurs, le Maire signale au conseil avoir accepté un don de 100 € de la part de Mme Anne Marie Schneider de la Hingrie.

2. Report du recensement en 2022

Le maire signale au conseil que pour des raisons sanitaires, l'Etat a décidé de reporter à 2022 le recensement général de la population. En effet, de nombreuses communes n'avaient pas réuni toutes les conditions pour le mener à bien. Le Maire regrette ce report car pour Rombach, tout était prévu et nous subissons une année de plus le décroissement antérieur de la population alors que Rombach se repeuple à nouveau et les financements de l'Etat restent basés sur les chiffres antérieurs.

3. Eclairage public

Le maire fait part au conseil de deux problèmes concernant l'éclairage public. Pour l'instant, la commune n'a toujours pas la main pour la programmation de l'éclairage et doit passer par le prestataire. Par ailleurs, les LEDs en place de 4500 et 5700 °K (lumière froide) ne correspondent plus aux normes en vigueur soit une température de lumière de 2700 °K (lumière chaude) pour les communes situées dans un parc naturel comme Rombach dans le PNRBV et ne sont plus fabriquées.

4. Info Intercommunalité

Election des élus St Mariens le 21 mars et séance d'installation communautaire le 29 mars à 16h

Le maire fait part au conseil des travaux au niveau de l'intercommunalité.

Mutualisation de fourniture d'électricité / choix de EDF avec une petite augmentation pour Rombach par rapport au tarif réglementé.

Mutualisation des services « informatique » : coût pour Rombach hors achat de logiciel 2000 € par an soit 4% du coût mutualisé.

Le Maire fait un point sur les finances de la CCVA qui ne dégagent plus de marges de manœuvres pour espérer profiter des plans de relance lancés par le gouvernement. Marc Scheidecker propose de faire des

économies sur les budgets. Des économies ont été réalisées mais elles ne couvrent pas les diminutions des contributions de l'Etat. Jean Luc Fréchar d n'entrevoit qu'une solution qui est d'augmenter légèrement les impôts locaux afin de pouvoir mettre en place un projet de territoire.

5. **Tour de table**

Mathieu Lejay fait part au conseil de la récupération du site internet de la commune. Le site est visible en interne pour faire les mises à jour. Les conseillers sont invités à faire remonter leurs remarques. Alain Larchevêque pose la question de la fibre sur Rombach. Mathieu Lejay rappelle que le réseau de la RIT permet depuis longtemps déjà l'accès au très haut débit.

Alain Larchevêque demande s'il y a des terrains de construction disponibles.

Des terrains communaux sont disponibles sur l'AFUa « Gérard Goutelle » à la Creuse des vignes et au Couty ainsi que rue de Pierreusegoutte. Il existe par ailleurs quelques terrains privés mais l'offre sur Rombach est limitée.

Par ailleurs, l'Etat demande à Orange de tout mettre en œuvre pour couvrir la commune en téléphonie mobile dans un délai de deux ans. Une étude est en cours pour trouver le meilleur site d'implantation.

Marc Scheidecker rappelle la question de la suppression des Dos d'âne qui faisant partie des projets de liste. Rien n'a bougé pour l'instant. Un contact sera repris avec la municipalité de Lièpvre. Jean Luc Fréchar d précise que la communauté des communes devrait prendre la compétence en organisation de la mobilité et que les pentes des dos d'âne sont limitées sur les lignes de bus régulières.

La séance est levée à 12h35